

Charte des Éditions L

Mise à jour décembre 2024

Les éditions L sont une maison d'édition associée à une plateforme web :

<https://www.editions-l.fr>

Elle sont géré par l'association loi 1901 'LABL' à but non lucratif basée à Montreuil, 93100.

Missions

- Proposer aux auteur-es des outils qui permettent l'édition et diffusion de manuscrits jusqu'à la publication numérique et, dans une prochaine version, jusqu'à la publication et diffusion des versions « print ».
- Proposer aux auteur-es et responsables de collections des outils qui permettent de fédérer des lecteur-es autour des manuscrits et publications, à la manière d'un réseau social, via la mise en place d'abonnements « gratuits » ou « payants » proposés par les auteur-es aux lecteur-es.
- Proposer des options qui permettent d'autonomiser les auteurs et responsables de collections sur les aspects suivants :
 - Choix du prix de vente des abonnements des manuscrits et publications décidé par les auteur-es eux même, le bénéfice de ces ventes (minoré des frais fixes tels que les frais de banque, de publication, techniques...) étant reversé en totalité aux auteur-es.
 - Choix de la licence de diffusion de chaque manuscrit (copyright ou copyleft).
 - Choix de garde des droits des auteur-es sur leurs manuscrits pour une utilisation tierce (autre éditeur...), sauf en cas de publication finale dans le cadre des éditions L.
- Proposer tout les outils qui permettent la publication : paiement en ligne automatisé, création d'isbn pour publication,... l'objectif étant, à terme, d'avoir la chaîne complète d'édition à disposition des auteur-es.
- Proposer des événements publics afin de diffuser les œuvres via des lectures, débats, performances...

Fonctionnement

A ce jour, la plateforme est structuré autour de quatre entités.

Les auteur-es et leurs manuscrits/publications

Il/elle est sélectionné par un responsable de collection ou via l'appel à manuscrit ouvert à tous qui est disponible via une formulaire sur la plateforme web et qui fait l'objet d'un vote collectif d'un comité composé de l'ensemble des auteur-es et responsables de collections existants au sein des Éditions L.

Une fois un auteur-e et son manuscrit sélectionné par un responsable de collection, il a accès à un éditeur en ligne pour la mise à jour de son manuscrit ainsi qu'à plusieurs options-paramètres (choix du prix de vente, choix de la licence...).

Les auteur-es de la plateforme sont de facto membres adhérents de l'association LABL et de ce fait, participe à la vie de l'association (cotisation annuelle, réunions..).

Les responsables de collections/nouvelle collection

Il/elle est sélectionné par le responsable des Éditions L ou via l'appel à proposition d'une nouvelle collection disponible via un formulaire sur la plateforme web et accessible uniquement aux auteur-es existants des Éditions L (c'est à dire qu'un auteur peut proposer de devenir responsable de collection).

Les responsables de collection de la plateforme web sont de facto membres adhérents de l'association LABL et de ce fait, participe à la vie de l'association (cotisation annuelle, réunions..).

Les lecteur-trices.

Pour devenir lecteur-trice, il suffit de s'inscrire gratuitement sur la plateforme web . Il/elle a alors accès à l'ensemble des collections/manuscrits via un principe d'abonnement payant ou gratuit.

Un formulaire lui permet de proposer un manuscrit à la communauté des auteur-es et responsables de collections, qui fera l'objet d'un vote collectif pour acceptation (ou pas).

Le responsable des Éditions L.

Il est en dialogue avec les responsables de collection et les auteur-es de ses propres collections. Il veille au bon fonctionnement de la plateforme et à l'organisation des Éditions L.

Règles de fonctionnement des Éditions L.

En acceptant cette charte, vous acceptez de facto les règles suivantes :

Manuscrits/comptes utilisateurs

- Le contenu des manuscrits reste l'appartenance des auteur-es, quelque soit le type d'abonnement (gratuit ou payant), c'est à dire qu'un-e auteur-e a le droit, tant qu'il n'est pas publié aux Éditions L (publication finale), de disposer de son texte à d'autres fins (autre éditeur...)
- En conséquence, l'auteur-e est responsable du contenu de ses manuscrits, tant au niveau juridique que moral. L'association LABL et les Editions L se désengage de toute responsabilité juridique en cas de protestation ou procédure déclenchée à l'encontre de l'auteur-e et de ses manuscrits.
- Les éditions L et l'association LABL se réservent le droit de supprimer de la plateforme web le manuscrit/texte d'un-e auteur(e) qui déroge aux règles de bon fonctionnement du site web ou qui aurait reçu une plainte pour plagiat ou contenu illicite aux yeux de la loi existante (pédo-pornographie, haine raciale, ...) ou à caractère diffamatoire envers une personne physique ou morale.
- Les éditions L et l'association LABL se réservent le droit de supprimer le compte d'un lecteur-trice ou d'un-e auteur-e ou d'un responsable de collection qui ne correspond pas à sa ligne éditoriale ou qui déroge aux règles de bon fonctionnement du site web ou aux éléments cités précédemment.
- Il est interdit de copier, changer, vendre ou diffuser les contenus des manuscrits sans l'autorisation de l'auteur-e sauf dans le cas d'un manuscrit mis sous le régime du copyleft avec la Licence Art Libre.
- Un abonnement donne droit aux lecteurs abonnés d'avoir accès au manuscrit 'en cours'.
- Cet accès permet de lire sur écran ou de télécharger une version numérique du manuscrit en cours.
- Le lecteur n'a pas l'autorisation de diffuser, vendre, partager la version numérique du manuscrit téléchargé sauf dans le cas d'un manuscrit mis sous le régime du copyleft avec la Licence Art Libre.
- Un auteur(e) peut basculer son manuscrit 'en cours' en mode privé. Il devient de facto invisible aux abonnées pendant une durée indéterminé. Dans le cadre d'un abonnement 'gratuit' l'auteur n'a aucune obligation quant à la visibilité de son manuscrit. Dans le cadre d'un abonnement payant, son seul devoir est de proposer de temps en temps une visibilité à son manuscrit.
- Dans le cas où l'auteur(e) a des abonnés qui ont payé pour la version numérique ou papier du manuscrit 'encours', sa seule obligation est de fournir une version numérique (ou imprimé selon le type d'abonnement) quand le dit manuscrit est terminé (manuscrit en mode publication).

- Chaque auteur-e d'une collection donnée est abonné 'gratuitement' aux manuscrits des auteurs de même collection.
- En retour, ses manuscrits sont proposés aux autres auteurs de la même collection en abonnement 'gratuit'.

Membre de l'association LABL/cotisations/dons

- Un-e auteur-e ou responsable de collection qui est accepté par les Éditions L, doit être, de facto, membre adhérent de l'association LABL. Un formulaire d'inscription est disponible sur la plateforme web et permet, notamment, de régler une cotisation annuelle de membre adhérent. A ce jour, le montant s'élève à 20 euros par an.
- Un formulaire disponible sur la plateforme web permet d'être membre donataire. Le montant est libre.

Le vote de manuscrits entrant

Un formulaire permet à chaque lecteur-trice de proposer un manuscrit aux Editions-L. Ce manuscrit fait l'objet d'un vote collectif. Ainsi, chaque auteur et responsable des Éditions L peut voter pour ou contre l'acceptation du dit manuscrit sur le principe d'une voix par personne. A la fin d'une période (de 45 jours actuellement), une décision est prise sur l'acceptation ou non du dit manuscrit.

L'appel à collection

Un formulaire de proposition de collection est disponible pour les auteur-es des Éditions L. Il explicite les conditions pour proposer une collection. Le choix est fait en concertation avec le responsable des Éditions L et l'auteur-e en question.

L'association LABL

Elle est l'entité morale qui encadre et gère les Éditions L.
Elle est à but non lucratif loi 1901.

Son rôle est :

- De gérer les différentes cotisations issus des membres adhérents, donateurs ainsi que les potentielles subventions reçus par l'association dans le cadre de ses activités.
- De gérer la répartition et redistribution des flux financiers issus des abonnements aux manuscrits, vente des publications...
- D'organiser les événements publics, ateliers, réunions autour des activités des Éditions L.